

Réunion ordinaire du 11 décembre 1984⁵³

Le onze décembre mil neuf cent quatre vingt quatre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Guy Thivaud, maire.

Date de convocation: 7 décembre 1984.

Présents: M. Thivaud Guy, Gouet Oreste, Joseph Richard, Viollet Élodie, Bourreau Bernard, Darnault Pierre, Philippeau Hervé, Gourneau François, Maquignonne.
absents: M. Boderon Raymond, Chéry Francis.
Secrétaire de séance: M. Darnault Pierre

- Projet de création d'une entreprise à Combliers.
 Le maire ouvre la séance et expose au Conseil Municipal la possibilité d'une création d'entreprise à Combliers sous la dénomination commerciale suivante : Société d'exploitation de carrières, transports et négoce. Cette société aurait besoin d'un local pour y installer son siège social : une pièce libre dans les locaux de la mairie ferait parfaitement l'affaire. Les travaux et aménagements nécessaires seraient à la charge du locataire. Il conviendrait d'établir un bail commercial de cinq ans avec un loyer mensuel de mille cinq cents francs, sur lequel pourraient être déduits les frais de remise en état du local.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal dû à l'unanimité, sous réserve de l'autorisation de l'ouvrir au commissaire de la République de louer à la Société d'exploitation de carrières, de transports et de négoce, la pièce libre dans les locaux de la mairie.

Compte rendu par M. Darnault Pierre de la visite de M^r Barrié pour le projet de construction d'une salle des fêtes.

M. Darnault, parlant au nom de la commission d'étude, présente au Conseil Municipal le compte rendu de la visite, le vingt-six novembre 1984, de M. Barrié, Directeur Départé-

mental du temps libre, de la Jeunesse et des Sports.

La construction d'une salle des fêtes entre dans le programme : Constructions publiques. Pour Bouliac, cette programmation ne serait pas envisageable avant 1986.

Et la suite de cette consultation, plusieurs points importants sont mis en évidence :

- Octroi par l'Etat d'une subvention de 30% sur le montant des travaux HT et 15% de fond de réparation TVA à deux ans.

- un ou plusieurs avant projets gratuits par un architecte agréé.

- aucune augmentation d'impôt envisagée pour financer ce projet.

- possibilité de bénévolat communal à condition que les travailleurs bénévoles soient assurés par la commune.

Lorsque les avant. projets seront établis M^r Barrière tiendra une réunion d'information et d'explication devant le conseil Municipal et la population.

Le conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la poursuite de l'étude du projet de Salle des Fêtes, mais demande à la Commune d'en limiter le coût dans une fourchette de prix située entre deux cent mille et trois cent mille francs.

- Syndicat Horte et Cardouze

OBJET :

Mise en place d'un PROGRAMME D'INTERET GENERAL

EXPOSE :

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de l'Est Charente s'achève le 31 Décembre 1984.

Elle a permis de réaliser un grand nombre d'opérations de rénovation des logements grâce à divers concours financiers.

Il n'est pas souhaitable que cette dynamique de restauration s'arrête brutalement alors que tous les immeubles sont loin d'être restaurés.

C'est pourquoi, faute de pouvoir proroger l'O.P.A.H ou d'en créer une nouvelle, il convient de mettre en place une procédure qui maintiendra un certain niveau d'aide aux propriétaires sans -bien sûr- apporter des avantages aussi intéressants que ceux de l'O.P.A.H.

Cette procédure : le Programme d'Intérêt Général, permet l'octroi de prêts conventionnés pour l'amélioration seule, la possibilité de conventionner les logements et éventuellement l'octroi de Primes à l'Amélioration de l'Habitat (circulaires du Ministre de l'Environnement et du cadre de vie n° 80 du 16 juin 1980 et n°80.89 du 10 Juillet 1980).

RESOLUTION :

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré demande à Monsieur le Préfet, Commissaire de la République de bien vouloir instituer un Programme d'Intérêt Général sur le territoire de la commune.

- Réunion d'information organisée par l'H.D.17.R.

Lecture par Mme le Maire d'une lettre de Madame Bras, présidente de l'H.D.17.R, proposant au Conseil Municipal et aux personnes se sentant concernées par ce service une réunion d'information qui se tiendrait à la mairie de Combliers le mardi 29 janvier 1985 à 21 heures.

Le Conseil municipal donne son accord pour la date choisie.

- Choix d'une école de rattachement pour les élèves de Combliers.

M. l'Inspecteur d'académie, par une lettre en date du 7 décembre 1984 demande au Conseil Municipal de préciser quelle école il souhaite voir officiellement retenue comme école de rattachement pour les élèves domiciliés sur la commune de Combliers, à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de choisir l'école de LA ROCHE BEAUCOURT, Bordeaux comme école de rattachement.

- Lettre de l'A.D.A.P.E.I.

Lecture par M. le Maire d'une lettre de remerciement.

ments pour l'aide consentie par la Mairie de
Combiers à l'infance Gradojito de la Charente.

- Location de la salle de classe inoccupée, de la cantine et de la cour adjacente.

M. le Maire donna lecture au Conseil Municipal de la lettre par laquelle le Président du Comité des Fêtes de Combiers demande la location de la salle de classe inoccupée, de la cantine et de la cour adjacente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Considérant que ces locaux libres depuis 1976
pourraient ainsi être maintenus en bon état,

Déude, par six voix contre trois, sous réserve
de l'autorisation de Mme le Commissaire de la
République, de les louer au Comité des Fêtes.

Il y aurait lieu d'établir une convention de
location indiquant les conditions d'occupation
et le montant du loyer que, d'ores et déjà, le
Conseil Municipal fixe à cinq cents francs annuels.

- ébtre de Noël.

Madame Magne l'informe propose que l'ébtre
de Noël pour les enfants de la commune ait
lieu le Samedi 22 décembre à 16 heures. Les
jeux seront payés sur le budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Cet
éigne les membres présents.

The image shows several handwritten signatures in ink, likely belonging to the members of the Council who voted on the items. The signatures are somewhat stylized and overlapping, making individual names difficult to decipher precisely. They appear to be placed below the respective text entries in the document.